

Ateliers de l'évaluation, Cycle 3

La SOLEP

La Société Luxembourgeoise de l'Evaluation et de la Prospective¹ s'est donnée pour mission de contribuer à la qualité et à la redevabilité des actions publiques par la promotion des méthodes et pratiques de l'évaluation et de la prospective. Les Ateliers de l'Evaluation, initiés depuis 2013, s'inscrivent dans le cadre de ce mandat.

Les Ateliers de l'évaluation

Les Ateliers de l'Evaluation réunissent praticiens de l'évaluation, chercheurs, responsables d'institutions publiques européennes et nationales, d'associations et d'entreprises privées pour leur permettre d'échanger leur expérience pratique dans un cadre structuré. Ce cadre, défini par un groupe de travail spécialisé au sein de la SOLEP, a évolué sur base de propositions émanant des participants aux Ateliers. A ce jour, deux cycles de quatre ateliers ont été conduits avec l'appui de différentes institutions européennes et luxembourgeoises.

1er Cycle

Un premier cycle introductif a permis de décomposer le processus d'évaluation en quatre phases principales couvrant la formulation de la demande d'évaluation, la structuration de l'approche évaluative, son exécution et les conditions nécessaires pour en assurer l'influence. Pour chacune de ces phases, une introduction théorique a permis de cadrer les échanges d'expériences concrètes entre les participants à l'atelier.

2eme cycle

Un second cycle d'ateliers a permis de se focaliser sur l'éclairage que peuvent porter sur l'action publique des démarches telles que le suivi et l'évaluation et sur les effets de cet éclairage. Quatre questions ont été abordées dans quatre ateliers successifs :

- Comment concevoir des politiques publiques « lisibles » c'est à dire dont les objectifs sont clairs et dont on peut suivre et évaluer les résultats ?
- Quelles sont les leçons tirées d'expériences concrètes de suivi de programmes publics ?
- Comment comparer les différents regards portés sur les politiques publiques (audits évaluations...)?
- Quels sont les effets concrets de ce type d'éclairage sur la prise de décision ?

Chacun de ces ateliers s'est appuyé sur l'exposé de deux expériences pratiques présentées par des personnes hautement qualifiées, directement impliquées dans ce type de réflexion au niveau d'institutions telles que la Cour des comptes européenne et la Cour des comptes de Belgique, la Banque européenne d'investissement, la Commission européenne, et de responsables impliqués dans la conduite ou le suivi de politiques portant sur différentes thématiques telles que l'emploi, la promotion des biotechnologies et la réforme de la santé mentale au Luxembourg, ou la relance de la croissance économique en Wallonie.

¹ www.solep.lu

Le 3eme cycle des Ateliers

Le premier cycle a permis de traduire un discours théorique en termes concrets grâce à l'échange d'expériences entre participants. Le second cycle a bénéficié de la participation d'éminents orateurs extérieurs qui nous ont permis de tirer des leçons transversales (théoriser ?) à partir d'expériences pratiques. Le troisième cycle voudrait se tourner vers l'avenir et aborder dès le départ, des discours politiques récents et importants, qui nous engagent au niveau mondial, européen et luxembourgeois, afin d'en analyser l'évaluabilité. Dans quelle mesure les signataires de ces engagements se sont-ils fixé des objectifs clairs et se sont-ils donné les moyens de suivre les résultats de ces politiques ?

Quatre programmes récents et ambitieux

Sous réserve, à ce stade de pouvoir mobiliser des orateurs compétents dans chaque cas, quatre programmes publics majeurs dont nous avons tous entendu parler ont été proposés.

Les Objectifs du Développement Durable

Au Sommet sur le développement durable, le 25 Septembre 2015, les États membres de l'ONU ont adopté un [nouveau programme de développement durable](#), qui comprend un ensemble de 17 objectifs mondiaux pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face au changement climatique d'ici à 2030. Le nouveau programme de développement doit s'appliquer à tous les pays, promouvoir des sociétés pacifiques et ouvertes, créer de meilleurs emplois et relever les défis environnementaux de notre temps, notamment les changements climatiques.

L'Accord de Paris issu de la COP 21

[La COP21](#) est la 21e Conférence des parties (COP) à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 1992, réunissant 195 États et l'Union Européenne.

Au 12 décembre 2015, 186 pays ont publié leur plan d'action au cours de l'année 2015 : chacun de ces plans détaille la façon dont les pays projettent de faire baisser leurs émissions de gaz à effet de serre. L'organisation des Nations unies en charge des changements climatiques a fait une évaluation de ces contributions le 1er novembre 2015 qui conclut que, malgré ces plans d'action, le réchauffement de la planète devait encore se situer entre 2,7 et 3 degrés, soit au-dessus du seuil de 2°C considéré comme critique par les scientifiques. [L'Accord de Paris](#) demande donc à chacun des pays d'afficher leur contribution à la réduction du réchauffement climatique à un niveau inférieur à 2°C et de revoir ces contributions tous les cinq ans à partir de 2020, sans pouvoir en faire baisser les objectifs. L'accord porte également sur des éléments de solidarité internationale permettant d'appuyer l'adaptation des pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique.

Le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI)

[Le Fonds européen pour les investissements stratégiques \(EFSI\)](#) a pour objectif de surmonter les défaillances du marché en s'attaquant aux lacunes de celui-ci et en mobilisant des investissements privés. Il soutient les investissements stratégiques dans des domaines clés tels que les infrastructures, l'éducation, la recherche et l'innovation, ainsi que le financement à risque des petites entreprises. Pour atteindre ces objectifs, le plan prévoit trois volets :

- mobiliser des investissements à hauteur d'au moins 315 milliards d'euros sur trois ans;
- soutenir les investissements dans l'économie réelle;
- créer un environnement propice aux investissements.

La troisième révolution industrielle au Luxembourg

En date du 21 janvier 2016, le processus participatif de l'étude stratégique "[Troisième révolution industrielle](#)" a été lancé. Initié par le ministère de l'Économie en collaboration avec la Chambre de

Commerce et IMS Luxembourg, le processus de la “Troisième Révolution Industrielle” se caractérise par la transition vers un [nouveau modèle économique](#) défini notamment par le couplage des technologies de l’information, des énergies renouvelables et des réseaux de transport intelligents et d’en déduire une stratégie d’ensemble cohérente. L’objectif consiste à réaliser un plan d’action opérationnel suggérant des propositions et leviers d’actions concrets afin que le Luxembourg puisse entamer ce processus de longue haleine avec sérénité.

Objectif et structure générale des ateliers

Dans l’esprit de nos ateliers, nous nous proposons de nous pencher sur ce qui est prévu pour permettre aux décideurs et aux citoyens d’apprécier la mesure dans laquelle chacun de ces programmes atteint ses objectifs.

Chaque atelier portera sur un de ces quatre programmes et sera structuré comme suit :

1. Une personne directement impliquée dans la conception ou la négociation du programme présentera les principaux enjeux et objectifs de ce programme.
2. Cette personne ou une autre, plus directement impliquée dans la conception du dispositif de suivi et d’évaluation de ce programme présentera ensuite les moyens mis en œuvre pour en suivre les résultats, afin d’en rendre compte et d’éclairer les décisions stratégiques et opérationnelles des institutions en charge de les gérer.
3. Une personne indépendante, non impliquée dans la conception de ce programme, mais éventuellement concernée par ses résultats, présentera une analyse critique de ce dispositif de suivi et d’évaluation.
4. Un débat animé par un membre de la SOLEP, permettra aux participants à l’atelier d’échanger leurs propres questions et commentaires sur ce dispositif.

Comme pour les cycles précédents, exposés et débats seront conduits de manière à focaliser les échanges sur les enjeux de l’éclairage des politiques et programmes publics (évaluabilité des objectifs, dispositifs de suivi et d’évaluation) et non sur le contenu de ces politiques et programmes.

Organisation pratique

Sur base de l’expérience des cycles précédents, les Ateliers se dérouleront de 17h30 à 20h et seront suivis d’un moment de convivialité permettant des échanges personnalisés. Dans l’esprit des Ateliers, la place réservée aux échanges doit rester importante. Cet horaire permet d’organiser trois exposés d’une durée moyenne de 25 minutes et un débat de l’ordre d’une heure.

Les Ateliers seront hébergés par différentes institutions situées à Luxembourg.